

## CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 10 janvier 2025

---

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 janvier 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 06 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire de la Commune.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain.

Étaient absents excusés : LEBOCEY Émilie, MONTAIS Sylvie.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 d u CGCT, en qualité de secrétaire : TOUPIN Bénédicte

Nombre de Conseillers En exercice : 11, de présents : 09, de votants : 09

---

---

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2024**

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du **06 décembre 2024** qui leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2024.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du **06 décembre 2024**.

---

---

### **2025 01 01 REMISE PENALITES TRAVAUX COIGNARD, LOGEMENT COMMUNAL**

M. le Maire, explique que le marché de travaux de la réhabilitation de l'ancien presbytère a donné lieu à un avenant prolongeant le délai d'exécution. La réception de chantier a eu lieu après la date limite fixée. En conséquence, et selon les termes du CCAP, la collectivité devrait faire application de pénalité de retard à l'entreprise concernée.

Le maître d'œuvre de l'opération a indiqué au maître d'ouvrage, que la date fixée pour la réception relevait « d'un problème avec l'assurance, suite au sinistre sur l'enrobé du parking » et que la facturation avait été bloquée, il n'y avait pas lieu de faire appliquer des pénalités de retard.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de ne pas faire application de pénalité de retard pour le lot concerné.

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

**DÉCIDE** de ne pas appliquer les pénalités de retard pour le lot de l'entreprise Coignard

---

---

### **2025 01 02 REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE – ACCEPTATION EXPRESSE**

Monsieur le Maire expose que le syndicat d'énergie Territoire Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-11 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la ville de Origné.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 17 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

**ÉMET** un avis favorable

---

### **2025 01 03 PROJET LOTISSEMENT**

○ Validation esquisse

Le cabinet Plaine Etude, retenu pour le dossier du futur lotissement a envoyé une esquisse du projet pour validation.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal cette nouvelle esquisse (n°4)

○ Dénomination

Pour l'avancement du permis d'aménager il est nécessaire de donner un nom au nouveau lotissement.

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

Le nouveau lotissement sera nommé : **Lotissement de Bellevue**

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

**VALIDE** cette esquisse n° 4

**VALIDE** le nom de Lotissement de Bellevue

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le cabinet Plaine étude

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des vœux le dimanche 12/01 à 11h

#### **Date à retenir :**

Conseil municipal : 07 février 2025

Date des vœux : dimanche 12 janvier 2025

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h30

Le Maire

LEMARIÉ Christophe



Le secrétaire de séance

TOUPIN Bénédicte

